

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie Cardinal

<https://www.cadre21.org/membres/cfa4fcd7a6ebcfc174eba690>

Date d'obtention : 2021-04-22 23:33:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Prise en charge rapide, pour éviter la propagation et limiter la situation. Uniformiser et baliser mes interventions, ce qui permet d'éviter les jugements de valeurs et de faire une intervention émotive.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ne pas fournir les réponses aux élèves, intervenir selon un protocole structuré, permettre à l'élève d'être impliqué dans le processus en utilisant la trousse.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas juger, agir rapidement mais efficacement, utiliser adéquatement le grille lors de l'intervention, bien évidemment ne pas regarder les images.